



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES  
DES HAUTES-PYRENEES

A Tarbes, le 27 décembre 2011

**COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL  
DU 6 janvier 2012**



**SITUATION DES EMPLOIS A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTES-PYRÉNÉES EN 2012**



Le projet de loi de finances pour 2012 prévoit, après prise en compte des transferts d'emplois et modifications de périmètre, un volume de suppressions nettes de 2441 ETP à la DGFIP (dont 2201 à la charge du réseau territorial).

La déclinaison du volet emplois du PLF, qui doit s'opérer en cohérence avec l'organisation de la DGFIP et la nature de ses missions, est fondamentalement structurée en deux temps – relativement symétriques – avec :

- une première phase de niveau central, qui mobilise les services de la direction générale et le comité technique central (CTR). Cette première phase permet de déterminer les évolutions en volume et par catégorie des emplois des directions territoriales et spécialisées (inclus les services centraux). Elle résulte de l'application d'une méthode (MAGERFiP) et d'orientations, qui structurent les évolutions *en suivant* quelques grands principes :

- une répartition équilibrée des évolutions (quantitative comme catégorielle) entre toutes les directions et services de la DGFIP (directions territoriales, directions spécialisées, services centraux),  
- une meilleure prise en compte des caractéristiques, priorités, enjeux et évolutions des métiers et organisations.

\_ puis une seconde phase où les directions territoriales et les comités techniques locaux et spéciaux (CTL / CTS) déclinent au niveau infra-directionnel, dans le cadre du processus de dialogue de gestion, le plafond d'emplois alloué par le niveau central.

Ces évolutions sont traduites à l'occasion de la déclinaison du volet emplois du projet de loi de finances, inscrite dans le cadre du dialogue de gestion défini par la circulaire du 31 mai 2011.

Elles s'opèrent au moyen d'une méthode, désormais unifiée, d'allocation des emplois : la méthode d'allocation générale des emplois du réseau des finances publiques, **MAGERFiP**

## MAGERFiP

### A/ Présentation générale

#### 1 – Les objectifs poursuivis

La méthode d'allocation générale des emplois du réseau des finances publiques *tient compte de* plusieurs objectifs :

- a) *devenir* un outil d'aide au management, permettant à la fois de décliner l'évolution des effectifs mais également pour les responsables territoriaux de déterminer la destination des emplois ;
- b) permettre à la direction générale d'appuyer les orientations stratégiques en terme de métiers (renforts, accompagnement des réorganisations) et d'assurer une *meilleure* cohérence dans l'allocation des emplois entre les typologies de structures et d'activités ;
- c) *mieux* s'inscrire dans le nouvel environnement DGFIP, s'agissant tant des nouvelles organisations (DLU, SIP, PRS) que des évolutions dans l'organisation des missions ;
- d) tenir compte, s'agissant de suppressions d'emplois, de la taille des structures et de la capacité des directions au regard notamment de leur volume d'emplois implantés ;
- e) s'articuler avec les règles de gestion.

#### 2 – Les axes retenus

- a) La méthode unique s'inspire des principes communs d'allocation des emplois des anciennes méthodes des 2 filières, tout en apportant des innovations ;
- b) Elle *s'appuie* à titre principal sur une logique d'équité et de solidarité qui appelle chaque direction, du réseau comme du hors réseau, à contribuer aux suppressions d'emplois proportionnellement à son volume d'emplois implantés, par référence au taux d'effort national ;
- c) Elle *affirme que* les gains de productivité les plus importants sont identifiés et permettent de localiser des suppressions ;
- d) *De plus*, la dotation en emplois de chaque direction territoriale *tient compte* des éléments liés à l'activité et au contexte d'exercice des missions ;
- e) La méthode *autorise le redéploiement* des emplois *en fonction* des évolutions d'activités et des réorganisations de services ;
- f) Elle repose sur une itération qui s'inscrit désormais dans le cadre du dialogue de gestion tel que défini par la circulaire du 31 mai 2011, avec, s'agissant du volet emplois du PLF N+1, une phase préparatoire à l'occasion du dialogue de printemps N, et une phase de déclinaison lors du dialogue d'automne N ;

L'application de la méthode MAGERFIP se traduit pour le département des Hautes Pyrénées selon le tableau ci dessous

Département	Gains de productivité fléchés	Contribution proportionnelle	Correctifs métiers	Correctifs environnementaux	Ajustement de soutenabilité	Total
HAUTES PYRENEES	-2,0	-8,0	-2,6	1,9	2	-8,7

Les décisions du CTR des 6 et 12/12/2011 *donnent finalement* pour la direction des Hautes-Pyrénées :

- la suppression nette de 8 emplois dont 5 dans la filière fiscale et 3 dans la filière gestion publique
- et un plan de requalification,

## I – LES SUPPRESSIONS D’EMPLOIS

DEPARTEMENT	Filière fiscale			Filière gestion publique			Total DDFIP		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Hautes Pyrénées	-1	-3	-1			-3	-1	-3	-4

### ➤ Désimplantation d’emplois :

#### Filière fiscale

- 1 A à la brigade départementale de fiscalité immobilière,
- 3 B : 1 au SIP de Tarbes, 1 au SIE de Tarbes, 1 EDRA,
- 1 C au SIP-SIE de Lannemezan.

Le poste supprimé au SIE de Tarbes correspond à l’emploi transféré au pôle gestion fiscale pour l’animation du réseau des professionnels lors de la création de la DDFIP

#### Filière gestion publique

- 3 C dont 0,5 au secrétariat du directeur, 0,5 au service de la dépense, 0,5 au CEPL, 0,5 dans chacune des trésoreries de Trie, Lourdes et Lannemezan.

## II - LE PLAN DE REQUALIFICATION

DEPARTEMENT	Filière fiscale				Filière gestion publique				Total DDFIP			
	+A	-B	+B	-C	+A	-B	+B	-C	+A	-B	+B	-C
Hautes Pyrénées	1	-1	4	-4	2	-2	7	-7	3	-3	11	-11

#### Filière fiscale

Transformation d’un emploi de catégorie B en emploi de catégorie A à l’ICE.

Transformation d’un emploi de catégorie C en emploi de catégorie B au SIP-SIE de Lourdes:

Transformation d’un emploi de catégorie C en emploi de catégorie B au SIP-SIE de Lannemezan:

Transformation d’un emploi de catégorie C au SIP de Tarbes en emploi de catégorie B relations publiques au SIP de Tarbes:

Transformation d’un emploi de catégorie C au SIP-SIE de Lourdes en emploi de catégorie B au pôle gestion fiscale en direction:

Le poste de catégorie B créé en direction correspond à l’emploi transféré du SIE au pôle gestion fiscale pour l’animation du réseau des professionnels lors de la création de la DDFIP

Filière gestion publique

Transformation d'un emploi de catégorie B en emploi de catégorie A à France Domaine.

Transformation d'un emploi de catégorie B en emploi de catégorie A à la trésorerie Adour Echez.

Transformation d'un emploi de catégorie C en emploi de catégorie B à la trésorerie hospitalière de Lannemezan.

Transformation d'un emploi de catégorie C en emploi de catégorie B à la trésorerie d'Arreau.

Transformation d'un emploi de catégorie C en emploi de catégorie B à la trésorerie de Luz St Sauveur.

Transformation d'un emploi de catégorie C en emploi de catégorie B à la trésorerie de Maubourguet.

Transformation d'un emploi de catégorie C en emploi de catégorie B à la trésorerie municipale de Tarbes .

Transformation d'un emploi de catégorie C en emploi de catégorie B à la trésorerie Adour Echez .

Transformation d'un emploi de catégorie C en emploi de catégorie B à France Domaine.

